

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2702

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Réalisation d'une thèse sur le thème de la santé mentale et du logement intitulée Habiter sous tutelle - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Un travail en partenariat avec les acteurs locaux du logement et de l'habitat a été initié depuis plusieurs années au sein de la conférence d'agglomération de l'habitat (CAH) ayant pour but de traiter la situation de familles en grande difficulté avec leur environnement. Une part significative des ménages approchés dans ce cadre s'est avérée atteinte de troubles psychologiques ou psychiatriques importants qui dépassent les compétences des organismes qui interviennent habituellement en matière d'accompagnement social lié au logement.

Une démarche s'est donc progressivement engagée avec les hôpitaux psychiatriques de l'agglomération lyonnaise et les organismes qui travaillent dans ce domaine afin de réunir les conditions de traitement de ces situations. Elle a notamment débouché sur la création d'un atelier de la CAH sur le thème santé mentale et logement.

Cet atelier réunit les acteurs de la santé mentale, de l'action sociale et du logement. Son champ de réflexion n'est pas limité au travail en direction de ces familles réalisé dans le cadre de la charte d'intervention pour les familles en difficulté avec leur environnement. Il peut concerner tout problème de comportement lié à un problème de santé mentale. L'objectif étant de travailler le plus en amont possible des situations de crise.

Les deux principaux enjeux d'agglomération sur cette question sont donc de concilier un toit et la tranquillité pour tous et d'aider les acteurs de terrain dans la prise en compte des situations locales.

C'est le logement banalisé qui est au cœur de la réflexion. En effet il apparaît qu'aujourd'hui les logements thérapeutiques existants suffisent à répondre aux besoins spécifiques ; la difficulté concerne les ménages vivant déjà dans le parc banalisé ou souhaitant trouver un logement dans ce parc.

Les objectifs sont multiples :

- favoriser l'action commune entre les acteurs du social, du logement et de la santé mentale,
- définir des modes opératoires pour intervenir le plus en amont possible, mais également pour gérer au mieux les situations de crise,
- faciliter l'intégration des personnes prises en charge par les institutions psychiatriques dans le marché du logement,
- adapter la gamme de produits logements aux difficultés rencontrées par certains ménages (personnes isolées et/ou familles).

Les propositions d'actions validées par la CAH sont les suivantes :

- dans un premier temps : structuration et partage de l'information notamment par la constitution d'un annuaire à l'échelle de l'agglomération et bilan-évaluation des actions menées dans le département du Rhône (action en cours),
- dans un deuxième temps : formations thématiques en fonction des besoins et constitution de réseaux, d'échanges de pratiques,
- dans un troisième temps : mise en œuvre de dispositifs opérationnels (outils de gestion de la crise, protocoles de traitement des situations, résolution des situations difficiles, aide aux aidants, formation des personnels au contact, etc.).

Compte tenu de la réflexion menée dans le cadre de la CAH sur le thème de la santé mentale et du logement, la Communauté urbaine est intéressée par le projet de thèse de monsieur Benoît Eyraud : Habiter sous tutelle.

Le sujet abordé dans ce travail de recherche concerne la question de la mise sous tutelle, en augmentation du fait de nouvelles formes de pathologie. Il s'agit de comprendre comment un mode de relation spécifique (la tutelle) se constitue (à travers des expériences vécues), de l'inscrire dans un présent (celui de la souffrance sociale) et une histoire (celle de la folie et de la psychiatrie) et d'analyser la solution qu'il constitue pour résoudre des difficultés de cohabitation ou d'isolement.

Cette recherche contribuera à alimenter la réflexion du groupe de travail de la CAH santé mentale et logement notamment afin de mieux gérer les situations difficiles rencontrées dans le parc banalisé. Cette thèse est réalisée dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) passée entre l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), le Centre d'études et de recherche sur les pratiques de l'espace (Cerpe) et le Centre d'études des mouvements sociaux affilié à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Ces conventions-Cifre associent autour d'un projet de recherche trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé et un laboratoire. Elles permettent aux entreprises de recruter des jeunes (bac + 5) dont le travail de recherche et de développement aboutira à une thèse de doctorat. Ainsi les travaux de recherche sont conduits sous une double tutelle scientifique : industrielle dans l'entreprise et académique dans le laboratoire. Il s'agit d'une véritable formation en alternance.

La convention, d'une durée de trois ans, a pour objet de mettre en place le portage financier de ce travail de thèse : Habiter sous tutelle. En effet, dans le cadre de la mise en place de cette convention-Cifre des partenaires financiers sont recherchés afin de compléter la subvention versée par l'ANRT à l'entreprise. Outre la Communauté urbaine, participent également au financement de cette recherche : l'Union nationale des affaires familiales (Unaf), Habitat et humanisme et l'observatoire régional Rhône-Alpes sur la souffrance psychique en rapport avec l'exclusion (Orspere).

Le montant global prévisionnel de la prise en charge s'élève à la somme de 96 710 € TTC sur trois ans répartie selon le plan de financement suivant :

Emplois	2005	2006	2007	Total
charges salariales nettes	27 927,00	27 927,00	27 927,00	83 781,00
frais de gestion Cerpe (5 %)	1 396,35	1 396,35	1 396,35	4 189,05
sous-total	29 323,35	29 323,35	29 323,35	87 970,05
TVA	2 913,34	2 913,34	2 913,34	8 740,02
total (en €TTC)	32 236,69	32 236,69	32 236,69	96 710,07

Ressources	2005	2006	2007	Total
Unaf	5 000,00	6 000,00	6 000,00	17 000,00
Habitat et humanisme	6 000,00	6 000,00	0,00	12 000,00
Orspere	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
ANRT	14 635,11	14 635,11	14 635,11	43 905,33
Cerpe	1 101,58	1 601,58	7 601,58	10 304,74
Communauté urbaine	4 000,00	4 000,00	4 000,00	12 000,00
total	32 236,69	32 236,69	32 236,69	96 710,07

Le montant de la participation demandée à la Communauté urbaine s'élève à 12 000 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de la participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation de la thèse Habiter sous tutelle.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière à intervenir entre la Communauté urbaine et le Cerpe.

3° - La dépense de 12 000 € nets de taxes sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 657 480 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,